

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Lundi 6 mars 2017

Maison de quartier Jacques Audiberti

50 Présents dont : M. ALBINHAC, Mme ANDERNACH, Mme Martine BARRÈS, M. Claude BARROIS, M. François BENDELL, M. Guillaume BROSSOLET, M. Jean BRUDIEUX, M. Christophe CADET, Mme Brigitte CANDELON, M. Michel CHOCHON, Mme COLAS, Mme Anne-Marie DESCHAMPS, M. Roger DESENFANT, Mme Blandine DISLAIRE, M. Daniel DRONIOU, M. René ENFER, M. Denis FACQUEUR, M. Marc FERRIER, M. Sylvain FIOT, M. Philippe GABILLOT, M. Jacques GARANDEL, M. Gilbert GASPARUTTO, M. Jean-Claude GODEAU, M. Gérard HERMITTE, Mme Sophie JACQUE, Mme Marie-Noël LACOUR, M. LAPORTE, M. Guy LAURENT, M. J-P. LEMAIRE, Mme Yvette MAGNAN, Mme Henriette MARTIN, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, Mme Christine MAUPAS, Mme Anick MELLINA, Mme Marie-Claire MÉRY, M. MOQUET, Mme Nathalie N'GUYEN, M. Jean-Pierre NOËL, M. Antoine RADOVCIC, Mme Charlotte RICHARD, M. Jacques SALAUN, Mme Nicole SULIÉ, M. Nil TONDEUR, Mme Sandrine VÉTU, Mme Stéphanie VIANÈS, M. WILCKIERS.

Élus :

- M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,
- M. Gilles CORDIER, conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement,

Services municipaux : M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Présidente de séance : Mme Anick MELLINA,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Introduction :

- **Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint chargé du quartier LOZÈRE.**

M. CARISTAN prie les participants de bien vouloir excuser de Mme Marie-Christine GRAVELEAU, adjointe au maire déléguée à la vie scolaire. Le point sur la carte scolaire prévu à l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion.

- **Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.**

Mme Anick MELLINA est présidente de séance.

- **Validation du Compte rendu de la séance du 5 décembre 2016.**

Mme MAUPAS, M. GABILLOT, Mme VÉTU ont apporté quelques corrections à la suite desquelles le compte-rendu a été validé par les participants.

compte rendu validé par le Conseil de quartier

1. Points spéciaux – Actualités :

a) Information sur les nouvelles délimitations des quartiers du Pileu, du Centre et de Lozère, dénomination des rues : choix du Conseil municipal du 30 janvier 2017 :

M. CARISTAN rappelle que la charte de fonctionnement des conseils de quartier et la définition des périmètres des conseils de quartiers ont été validées de façon indépendante par le Conseil municipal du 11 février 2015. Il est par conséquent possible de travailler sur une évolution de la carte des conseils de quartier au regard de l'évolution urbanistique de la ville.

Lors du Forum des conseils de quartier de novembre 2016, avait été annoncée une réflexion sur la délimitation des quartiers, afin de prendre en compte les évolutions de la ville.

La commission « Géographie » du 9 janvier 2017 s'est penchée dans un premier temps sur une évolution des limites entre le quartier du CENTRE et le quartier du PILEU. En effet le nouveau quartier de la Gare militaire a vu s'installer de nouveaux habitants. Ce nouveau quartier placé dans le rayonnement de la maison de quartier Gérard Philipe, voit une grande partie de ses enfants scolarisés à l'école Henri Wallon sur le Pileu et voit ses habitants se sentir davantage appartenir au quartier du Pileu plutôt qu'à celui du Centre. De plus, les propriétaires de la pharmacie du Pileu ont choisi de s'installer au cœur du quartier Gare militaire. L'officine garde cependant un lien privilégié avec sa clientèle historique du Pileu.

La commission a validé la nouvelle limite entre les quartiers du CENTRE et du PILEU dessinée par la voie ferrée du RER « C » intégrant dans le PILEU la place François Cossonnet, l'allée Iréna Sendler, la rue de l'Ancienne gare militaire, l'allée Élie Lassagne, la rue Marcellin Berthelot, la rue Paul Doumer.

Dans un second temps, la commission s'est intéressée au secteur de la résidence du Parc des Eaux Vives à l'Est du quartier LOZÈRE. La portion de territoire entre la rue Lazare Hoche et les rues Léon Bourgeois et du Grimpré, était historiquement attachée au quartier du CENTRE. Des riverains de la résidence du Parc des Eaux Vives et de la résidence Les Godets ont fait savoir que leurs préoccupations en matière d'espace public portent davantage sur le CENTRE que sur LOZÈRE. Inversement les habitants de la rive paire (ouest) de la rue Léon Bourgeois se sentent plus tournés vers le quartier LOZÈRE notamment en raison des caractéristiques pavillonnaires de l'habitat. La commission a validé la nouvelle limite entre le CENTRE et LOZÈRE par la rue Léon Bourgeois depuis le carrefour des Francs-Tireurs et des Partisans jusqu'au bout de la rue du Grimpré aux limites de Villebon sur Yvette.

Sur la base du travail de la commission, le conseil municipal du 30 janvier 2017 a adopté ces modifications de délimitations à l'unanimité.

b) Information sur le déploiement des zones 30 :

Plusieurs participants font part de remarques sur le récent déploiement de la zone 30 dans le quartier :

- ✓ Au sujet des boulevards de Lozère et de Palaiseau, M. GARANDEL exprime des doutes et des regrets sur les points suivants :
 - La plaquette distribuée par la ville fait état de réunions de concertation avec les riverains pour discuter des aménagements nécessaires. Aucune n'a eu lieu avec les riverains des deux boulevards.
 - Une forte suppression de points de permis de conduire à cause du radar sur l'avenue du Général Leclerc.
 - Les aménagements pour une faible proportion de cyclistes, qui roulent souvent à 2 ou 3 de front, pénalisent la grande majorité des conducteurs, particulièrement sur les « chaucidou » qui sont susceptibles d'être dangereux.
 - La présentation du projet en conseil de quartier a été trop rapide (le 05/12/2016).
 - Les moteurs tournant au ralenti ne garantissent pas une baisse de la pollution.

- M. GARANDEL conclut que les mesures envisagées sur ces deux boulevards lui paraissent inutiles, coûteuses et pénalisantes pour les automobilistes, et qu'une concertation avec les riverains lui paraît indispensable.
- ✓ M. CHOCHON confirme la dangerosité du « chaucidou » et les difficultés de croisement des véhicules en raison de la largeur des voies (problème de tracé au sol). Il demande aussi une réunion de concertation.
- ✓ Au sujet de la rue Charles Gounod, M. DESENFANT critique la largeur de certains trottoirs qualifiée d'insuffisante en raison du stationnement à cheval, particulièrement pour les personnes handicapées et pour le facteur.
- ✓ Il constate la difficulté de maintenir la vitesse à 30 km/h sans être contrevenant,
- ✓ et la difficulté à manœuvrer aux sorties cochères de certaines propriétés en raison du stationnement dans les rues.
- ✓ Il s'interroge sur les gains offerts en termes de lutte contre la pollution et les nuisances sonores en roulant souvent en seconde vitesse.
- ✓ M. FACQUEUR rappelle qu'il avait signalé un point dangereux avenue d'Orsay (angle mort) dont il n'a pas été tenu compte.
- ✓ La vitesse de certains bus est toujours ressentie comme trop élevée et dangereuse.
- ✓ La question du stationnement demeure très sensible dans le quartier : la modification et la délimitation des emplacements a réduit le nombre de places ou ôte toute visibilité pour sortir de chez soi en voiture.
- ✓ Questionnements sur la sécurité des aménagements des « chaucidou » et des contresens cyclables.

Des participants souhaitent

- ❖ des rendez-vous avec les services municipaux pour exposer des situations au cas par cas,
- ❖ la révision des points de signalisation,
- ❖ revenir au basique du code de la route par les priorités à droite,
- ❖ que la vitesse à 50 km/h soit réellement respectée au lieu de l'abaisser à 30.
- ❖ que les contrôles de vitesse soient reportés.

Plusieurs personnes accordent un satisfecit à certaines modifications :

- ❖ Une dame apprécie la création de places de parkings rue François Coppée.
- ❖ Mme RICHARD se satisfait de l'enlèvement du ralentisseur devant l'église rue Charles Péguy.
- ❖ Mme MARTINEZ remercie pour les aménagements pour les piétons devant le collège Charles Péguy, avenue du Général Leclerc.

M. GARANDEL fait observer que, sur le Bd de Lozère, en partant du cimetière, les chicanes constituées de bordures en béton inclinées et crénelées sont efficaces car elles ne permettent guère de dépasser 40 km/h. Il faudrait en remettre à l'extrémité du boulevard, près du Pont à Coudray : lors de la rénovation de la chaussée, les chicanes béton ont été remplacées par de simples marques de peinture au sol fréquemment chevauchées à vitesse bien plus élevée. M. GARANDEL regrette que les demandes de bordures béton demandées par le GRAAL à M. SFERRAZZA depuis plusieurs années soient restées sans effet. De plus, le passage piéton n'est plus surélevé au même endroit.

M. CORDIER répond sur plusieurs points :

- Le déploiement des zones 30 a pour objectif essentiel de sécuriser tous les types de circulations,
- Les « chaucidou » constituent un dispositif en règle avec le code de la route, tout comme les contresens cyclables ; un temps d'adaptation est nécessaire,
- La municipalité attend un retour d'expérience pour apporter des modifications au nouveau dispositif,
- Des rendez-vous seront pris avec les riverains pour améliorer des situations problématiques.

c) **Ouvertures du bureau de Poste de Lozère :**

M. CARISTAN explique que La Poste prévoit une nouvelle organisation de ses bureaux dans le département de l'Essonne devant conduire à de nouveaux horaires d'ouverture voire, dans certains cas, à des fermetures de bureaux. Il rappelle que la municipalité est vigilante quant au maintien du service postal dans le quartier de Lozère. M. CARISTAN précise que la Ville n'a pour le moment aucune information nouvelle de la part de La Poste quant à l'avenir du bureau de Lozère. M. le Maire, inquiet de la situation, a de nouveau adressé un courrier à la Direction départementale, demandé un rendez-vous avec la Directrice, et rappelé les engagements qu'elle avait pris concernant ce bureau. Mme MAUPAS demande la venue de la direction de La Poste au conseil de quartier.

d) **Circulation autour du collège Charles Péguy :**

M. CARISTAN annonce que pour améliorer la sécurité des élèves, un réaménagement global des abords du collège a été décidé, en concertation avec ce dernier. Côté pair de l'avenue, l'emplacement de l'arrêt de bus et le passage piéton avec feux ont été inversés afin de rapprocher ce dernier de la sortie du collège en face.

M. LAPORTE signale que le déclenchement du feu rouge pour arrêter les véhicules roulant à plus de 30 km/h aux abords du collège n'est pas assez rapide. Un autre participant propose une commande immédiate du feu rouge pour toutes les traversées piétonnes de la ville. M. CARISTAN répond que ce système n'est pas d'une grande utilité dans la mesure où les synchronisations sont globalement efficaces. Ce système a tendance à être abandonné.

Mme MARTINEZ salue le travail de réaménagement qui a été réalisé par la municipalité. Elle regrette cependant la suppression du dépose-minute près du collège. M. CARISTAN explique que le plan Vigipirate interdit ce type d'aménagement et qu'il est possible de stationner au gymnase Jesse Owens.

M. LAPORTE demande s'il est possible de bitumer un espace plus important au niveau de l'arrêt de bus en face du numéro 20 de l'avenue du Général Leclerc, car depuis le déplacement de l'arrêt de bus, la pelouse est devenue de la terre battue qui deviendra de la boue les jours de pluie. Vu le nombre important d'élèves qui attendent le bus à certaines heures, le trottoir actuel n'est vraiment pas assez large.

e) **Présentation des « Balades urbaines » et de la « journée citoyenne » :**

- ❖ M. CARISTAN présente **la balade urbaine** comme une méthode d'observation collective et conviviale sous forme de balade de terrain par conseil de quartier, pendant laquelle des atouts, faiblesses, problèmes sont discutés. Il s'agit de recenser les besoins, mais également les points de satisfaction d'un site.

Les balades urbaines sont l'occasion de parcourir le quartier à pied afin de relever toutes les propositions et questions des habitants liées à la vie quotidienne, de faire le point sur des aménagements réalisés et de présenter les projets du quartier. L'objectif est de croiser les regards entre participants (habitants, techniciens de la ville, élus).

Les balades urbaines peuvent en outre, faire découvrir un patrimoine à de nouveaux arrivants dans la commune et peuvent être préparées et réalisées avec les associations. L'ensemble des habitants du quartier est invité à y participer

Le parcours doit permettre de découvrir différents lieux du quartier, problématiques, mais également ce qui mérite d'être mis en avant. L'ensemble d'un quartier ne peut être visité en une seule fois, d'où la nécessité de bien réfléchir au parcours (problématique, facilité de circulation...).

Avant chaque balade urbaine, le choix du parcours est défini par le conseil de quartier qui le communique à la Ville afin de préparer la visite avec les services concernés.

Un groupe de travail se constitue pour organiser une balade urbaine :

- Mme Henriette MARTIN

- Mme Sandrine VÉTU
- M. Guillaume BROSSOLET
- M. Jean-Pierre LEMAIRE

❖ M. CARISTAN présente le concept de **la Journée citoyenne** : c'est une journée de mobilisation bénévole des habitants d'une commune ou d'un quartier pour réaliser un chantier d'amélioration de leur cadre de vie. C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur pour le bien commun, accompagné des élus et des services. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage. La journée citoyenne est un moment privilégié d'échange et de partage favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, élus et associations et contribue au mieux vivre ensemble toute l'année.

M. CARISTAN illustre cette présentation par des exemples de chantiers : une opération de nettoyage, la plantation des herbes aromatiques (budget d'investissement 2016), la rénovation d'un bien public... et informe que le Palaiseau Mag' de mars lance un appel à suggestions. Une commission composée de représentants des conseils de quartier se réunira à la mairie le 30 mars pour retenir les projets à réaliser lors de la journée citoyenne fixée à la date du 20 mai prochain.

Mme Henriette MARTIN et Mme CANDELON acceptent de réfléchir à des projets.

Mme VÉTU propose le projet d'implantation d'une boîte à lire et le nettoyage des bords de l'Yvette.

f) **Retour sur le « café gourmand » du conseil de quartier :**

M. CARISTAN rappelle les premiers cafés gourmands des conseils de quartier qui se sont déroulés le 28 janvier et le 4 février. L'idée est de créer des temps conviviaux qui sont l'occasion de discuter entre riverains et membres des conseils de quartier et de réfléchir ensemble à des propositions d'amélioration de la vie du quartier.

Cette première formule originale a été un succès. M. CARISTAN invite les conseils de quartier à se saisir de ce type de rencontres publiques moins formelles que les réunions de conseils de quartier et qui offrent un lien supplémentaire avec les habitants. Le budget de fonctionnement des conseils de quartier offre la possibilité d'organiser plusieurs rencontres de ce type.

Certains membres du conseil de quartier font savoir qu'ils n'ont pas eu cette information.

2. **Point sur les travaux des commissions :**

a) **Commission Investissements :**

M. CARISTAN appelle à réactiver cette commission afin que cette dernière émette des projets qui s'inscriront dans le budget d'investissement 2017. M. CARISTAN propose en outre que de nouveaux membres rejoignent éventuellement ce groupe de travail.

Mme MELLINA demande l'état d'avancement de la fabrication des plaques patrimoniales qui tardent à prendre place aux endroits remarquables de la ville.

Le conseil de quartier souhaite que cette commission demeure dans sa composition actuelle.

b) **Commission « communication – site internet » :**

M. CARISTAN informe que le site du conseil de quartier Lozère apparaît désormais en lien sur le site de la Ville de Palaiseau pour en faciliter la consultation.

Mme MAUPAS fait part d'une réunion récente de la commission pour ce site.

c) **Commission liaisons « Plateau-Vallée » :**

M. CHOCHON demande ce qu'il advient des projets de liaisons douces nord-sud.

M. CARISTAN propose qu'un point sur les liaisons douces « Plateau-Vallée » soit fait lors du prochain conseil de quartier.

3. **Questions diverses :**

Inondations de mai-juin 2016 : suite aux demandes du conseil de quartier, M. CARISTAN informe que la municipalité a demandé au SIAHVY une réunion publique afin de présenter un retour d'expérience sur la crue ainsi que les actions engagées depuis. Le SIAHVY devrait fixer très prochainement une date avant les vacances d'été. Les membres du conseil de quartier seront informés dès que cette date sera arrêtée. Une information paraîtra également dans le Palaiseau Mag. M. BRUDIEUX rappelle, qu'à la demande de M. le Maire, au cours de la réunion du conseil de quartier du 13 juin, avoir rencontré avec une autre personne concernée par les inondations, M. POULAIN à la mairie de Palaiseau le 4 juillet 2016 pour évoquer la hauteur du pont « des deux gares » et son environnement. Il est toujours en attente d'une réponse de sa part, en effet, dans le cadre de cette réunion, des informations devaient être transmises fin 2016-début 2017 M. CARISTAN va demander à M. POULAIN de reprendre contact.

- Mme MARTINEZ souhaite prendre connaissance du calendrier des travaux qui concernent les passerelles. Il lui est répondu qu'une seule passerelle sera remise en place.
- M. GABILLOT rappelle qu'un arbre pousse au milieu de l'Yvette après le déversoir de Lozère et que des limons s'y accrochent. Il l'a déjà signalé il y a plusieurs années au SIAHVY, en vain. Il considère que ce manque d'un réel entretien nuit à la capacité hydraulique de la rivière, notamment dans son canal central.
- M. LEMAIRE souhaite connaître les détails des interventions relatives aux changements de canalisations d'eau potable (phasages des travaux) notamment de la rue Roger Ferdinand. Il s'interroge sur l'avenir des arbres et les conséquences de ces interventions sur le stationnement. M. CARISTAN répond qu'à la suite d'une enquête, le SEDIF a préconisé un renforcement du réseau d'eau potable à Palaiseau. Il va demander au SEDIF une meilleure communication sur ces travaux. Les arbres devraient être remplacés.
- Mme VETU demande que la durée des feux, de 10 secondes, soit augmentée pour permettre aux enfants de traverser la rue.

4. **Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier du jeudi 22 juin 2017.**

- Point sur les circulations douces
- Point sur la nouvelle carte scolaire et la prochaine rentrée scolaire.
- Information sur les travaux de voirie prévus en 2017 suite au vote du budget par le conseil municipal.

5. **Information :**

Un conseil de quartier consacré à un atelier PLU spécifique aura lieu lundi 24 avril à 20h à Audiberti.